



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



20007277

Déposé / Reçu le

02 JAN. 2020

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0675 727 041

Dénomination

(en entier) : SECO MANCO

(en abrégé) :

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue d'Arlon 53 - 1040 Bruxelles

Objet de l'acte : Démission - Nominations

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2019

- Yves Pianet souhaite démissionner de son rôle d'administrateur. Son remplaçant, B.H. Group sprl (0883.343.465), avec son représentant permanent Bernard Heiderscheidt, domicilié Rue Albert 1er, bte 3 - 4263 Braives, est proposé. Cette décision est approuvée à l'unanimité et est effective à dater de ce jour.

- Présentation du réviseur Philip Callens et nomination Callens, Theunissen, Wilmet & Partners réviseurs d'entreprises, représentés par Francis Wilmet et Philip Callens en tant que commissaire

Il a été décidé de nommer Callens, Theunissen, Wilmet & Partners, réviseurs d'entreprises, représentés par Francis Wilmet et Philip Callens en tant que commissaire pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2021. Les honoraires annuels sont déterminés à un montant de EUR 5.000 (hors TVA).

Déposé simultanément PV de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2019

B.H. Group sprl, représentée par Bernard Heiderscheidt
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/01/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).